

PILOTE PRIVE HELICOPTERE – LAPL(H)

DESCRIPTION – FCL SOUS PARTIE B – FCL.105.H

- Les privilèges de cette licence sont de pouvoir voler en hélicoptère à titre privé, sans rémunération ;
- Limitation à l'emport de 3 passagers maximum quel que soit le type d'hélicoptère ;
- Tout type d'hélicoptère à piston ou à turbine dont la masse maximale au décollage est inférieure ou égale à 2000 kg, dans les pays européens où la licence EASA est reconnue.

CONDITIONS D'ADMISSION – FCL.100.LAPL

- 16 ans révolus le jour du premier vol solo ;
- 17 ans révolus le jour de l'examen pratique ;
- Aucun niveau scolaire préalable n'est nécessaire ;

CONTENU DE LA FORMATION – FCL.110.H

- 40 hrs minimum d'instruction en vol dont 20 hrs minimum de double commande et 10 hrs minimum de vol solo ;
- 5 hrs de vol solo en navigation dont une navigation de 80 Nm minimum avec un arrêt complet sur un aérodrome autre que celui de départ ;
- Une « passerelle » existe entre LAPL(H) et PPL(H), nous consulter pour plus de renseignements.

DUREE DE LA FORMATION

- En fonction de votre rythme, entre 4 mois et 18 mois ;
- Possibilité d'une formation théorique sur 12 jours. (FCL.120.LAPL)

PIECES A FOURNIR

- Pièce d'identité pour la constitution du dossier ;
- Une photo d'identité ;
- Copie carnet de vol si expérience aéronautique antérieure. Un crédit d'heures peut être envisagé.

TARIFS

- Frais DGAC d'apposition de licence : 80 € ;
- Frais DGAC d'inscription à l'examen théorique : 60 € ;
- Frais d'examineur environ 250 € ;
- Frais visite médicale Classe 2 : environ 80 € ;

- Formation en R22 : à partir de 17 550 € ;
- Formation en Cabri G2 : à partir de 20 150 € ;
- Devis personnalisé sur demande ;



RETROUVEZ NOS AUTRES FORMATIONS

1. Licence pilote privé hélicoptère LAPL(H)
2. Licence pilote privé hélicoptère PPL(H)
3. Cours théoriques LAPL / PPL pour les hélicoptères et avions
4. Licence de pilote professionnel hélicoptère CPL(H) intégré
5. Licence de pilote professionnel hélicoptère CPL(H) modulaire
6. Cours théoriques CPL / ATPL pour les hélicoptères et les avions
7. Qualification instructeur de vol hélicoptère FI(H)
8. Prorogation et renouvellement de qualification FI(H)
9. Reconnaissance aire de posé exigüe
10. Qualification au vol de nuit
11. Stage de Sécurité Robinson (SSR)
12. Habilitation héliport LFPI
13. Conversion de licences étrangères
14. Qualifications de Type sur les hélicoptères suivants :
 - a) Robinson R22
 - b) Cabri G2
 - c) Hughes 269/300
 - d) Bell 47
 - e) Hughes 269/300
 - f) Robinson R44 (Raven / Cadet / Raven II)
 - g) Robinson R66
 - h) Alouette 2
 - i) Alouette 3 / Lama
 - j) Gazelle
 - k) Bell 206
 - l) Colibri EC120B
 - m) Ecureuil Monoturbine AS350/EC130
 - n) Ecureuil Biturbine AS355
15. Stage recyclage FI – TRI - IRI
16. FCL.0.55 – Compétences linguistiques (Anglais)

